

# LE RÉVEIL SAINT-PIERRAIS

## Journal Républicain

PRIX DE L'ABONNEMENT (payable d'avance).

Pour la Colonie.

Un an..... 12 fr. 00. — Six mois..... 7 fr. 00

Union Postale

Un an..... 15 fr. 00. — Six mois..... 8 fr. 00

J.-B. GIRARDIN

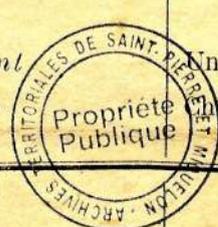
Directeur-Gérant

Rue du Barachois

PRIX DES ANNONCES.

Une à six lignes..... 3 fr. 00

Chaque ligne au-dessus..... 0 fr. 40



### PSEUDO

#### COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Suivant un usage établi, on fait bien des pseudo-réquisitoires, pourquoi, pour les besoins de la cause, à défaut d'un vrai ne ferions-nous pas un pseudo communiqué de presse.

Vu les différents articles parus dans le « Réveil » constituant un manque de respect à notre autorité.

#### CONSIDÉRANT :

Depuis le temps que je sers de tête de Turc aux écrivains du « Réveil », depuis le temps que l'on m'incite à me disculper au grand jour, il est temps, grand temps même que j'entre dans la voie des explications que je dois à mon peuple, de manière à ce que chacun assume la responsabilité de ses actes.

Le jour de mon arrivée, dans une heure d'épanchement débordant à pleines lèvres de mon cœur, j'ai fait à mon peuple toutes les promesses que je savais susceptibles de donner une bonne idée de mes intentions administratives.

Je l'avoue à ma honte, je me savais incapable d'en réaliser une; mais j'escomptais alors avec certitude que le peu de mois que l'on me laisserait sur ce rocher, seraient pour moi une excuse suffisante que le temps avait manqué à la réalisation du programme grandiose que j'avais ébauché.

Pour avoir la paix et la tranquillité si indispensables à mon tempérament débile, on me conseillait de tout faire pour donner satisfaction à M. Louis Légasse que l'on me représentait comme le terrible puissant de ce pays, que je n'avais pas à me préoccuper des autres qui n'étaient que du menu fretin, trop heureux et trop honorés de courber l'échine et de se faire les valets d'icelui.

Ce sont ces mauvais conseils, le diable aidant, qui sont cause que je lui ai tout sacrifié, ma tranquillité et même la santé de mon épouse, pour complaire à son avidité sans cesse renaissante.

Moi chevalier kadoch de la franc maçonnerie, j'ai dû incliner ma tête altière devant le petit prélat, frère du tout puissant Louis

C'est ainsi que l'on m'accuse de faiblesse dans plusieurs circonstances de mon administration, notamment dans les affaires service postal. Jules-Jean-Baptiste, creusage

du Barachois, et vente des morues de l'Assomption.

Ces complaisances, où ma partialité a été mise à une rude épreuve font mon cauchemar, et tout mon désir, serait d'expier ces péccadilles — Elles sont pour moi un remords d'autant plus cuisant, qu'elles sont cause que Nemo est venu jusqu'ici soulèver le voile des turpitudes de ma vie parlementaire et presque privée.

Je suis d'autant plus écœuré d'une existence aussi intenable que je sais que l'on n'ignore rien de mon présent et de mon passé

Non content de tous ces ennuis d'ordre administratif, il a fallu que poussé à la dernière limite je fasse en quelque sorte main basse sur la justice pour sauvegarder le maître de mes destinées; il a fallu que j'exécute ce pauvre M. Sasie, qui était un magistrat trop indépendant. Entre mon ami et ce nouveau venu qui ne pouvait balancer tout ce que je devais à l'autre, il m'était impossible d'hésiter il fallait marcher sans prendre garde à ses derrières.

Déjà, cette malencontreuse affaire baléine m'avait mis à dos, m'avait aliéné mon administration, à l'exception de ce brave Marius qui dans la bonne comme dans la mauvaise fortune me reste fidèle quand même.

Coupable, oui je plaide les circonstances atténuantes, et j'implore l'indulgence de mes administrés, de ceux que j'ai le plus méprisés et bluffés.

Je sais qu'ils connaissent les moindres faits et gestes de mon existence, qu'ils savent que j'ai la faiblesse de mirer ma forte tête dans les hautes glaces de mes salons, qui, en la reflétant, me comblent d'orgueil en pensant qu'une si belle tête est à moi; ils savent que j'aime la bonne cuisine à l'excès, surtout les civets de lièvre, sauf un que j'ai dû passer par la fenêtre plat et contenu; on n'ignore pas non plus que je ne sais à quel Saint me vouer, et que Saint-Légasse non seulement n'a plus de vertu mais qu'il a été pour moi la fatalité des fatalités: dans les plaisirs de la table comme dans ceux de la promenade hygiénique, cette fatalité me poussait au point d'en vouloir à mes jours.

Que mes amis Doumergue et Bourgeois prennent donc en considération au plus vite les supplications de mes administrés auxquels je le sens, je le vois, je suis de plus en plus à charge: on le serait à moins.

Qu'André, qui alaissé larenommée d'un administrateur intègre, soit donc, comme je le désire moi même, le messenger de la bonne nouvelle, de celle qui me délivrera du des

potisme de M. Louis et qui en même temps délivrera mon peuple de l'oppression que je lui fais subir en contradiction avec les idées de Progrès, de Liberté et d'Égalité que j'ai toujours professées sans avoir jamais songé à les appliquer.

Que le « Réveil » continue à éclairer les masses, mais qu'il ait pitié de ma situation intéressante, qu'il m'accorde les circonstances atténuantes que je sollicite à deux genoux, étant prêt à consacrer mes économies à élever un sanctuaire en expiation de tous les méfaits que l'on me reproche si durement.

### L'HOPLITE

Un coin des environs de Paris, côté Suresnes. — Une coquette villa, vrai nid d'amoureux, enchassée dans la verdure.

Sur la terrasse ombragée de glycines en fleurs, une grande dame laissée distraitemment ses yeux rêveurs errer sur les entours de son chalet. Sa main nerveuse a des mouvements inexplicables, un pli sombre barre le front de la toute belle, et il est aisé de voir que la colère ou le dépit commencent à s'emparer d'elle.

Tout à coup la princesse, car c'en est une, suisse encore et rasta, qui plus est, se déride.

D'allure martiale, cambrant le torse et portant beau, l'air ruffianesque, un sous-off, modèle Descaves, s'avance à pas comptés dans l'allée conduisant à la villa. Il hâte le pas, en apercevant l'objet de ses vœux et bientôt se laisse étreindre par des bras vigoureux quoi qu'ils aient cinquante printemps.

Le beau sous-off, avec une ardeur... entretenue rend à la vieille baisers

pour caresses, et après bien des *xy z*, le dialogue s'engage . . . .

**La Princesse.** — Merci, oh ! merci, mon beau Peulyte, tes baisers me guérissent et me font oublier les angoisses au milieu desquelles je vis.

**Peulyte.** — ??? . . .

**La Princesse.** — Oui, mon ardent aimé, rien ne va plus: (bas) Les croix ne se vendent pas, on commence à me soupçonner d'espionnage; mon associé, on cherche à le faire chanter, mon influence enfin tend à disparaître.

**Peulyte.** — (Il a commencé à froncer les sourcils dès les premières paroles, et frisant sa noire moustache, s'efforce de lui jauger pour répondre) allons dear, ce n'est pas sérieux Et puis, ne suis-je pas là pour défendre ta fortune et . . . la mienne.

**La Princesse.** — (sur un ton dubitatif) oh ! oui . . . Peulyte !

**Peulyte.** — (l'air un peu peiné) Pourquoi chérie, m'appeler ainsi de ce petit nom. Comme j'aime mieux t'entendre épeler contre ma lèvre son diminutif, lorsque, pâmée sur mon cœur, tu me quêtes une caresse.

**La Princesse.** — Oh ! non, non, mon chéri, je l'aime, ce nom, parce qu'il te convient à merveille, qu'il exprime bien toutes tes qualités . . . chevaleresques, en un mot qu'il peint ton portrait. Tu es mon bel hoplite, mon Peulyte.

**Peulyte.** — (ennuyé) Enfin, revenons à tes idées noires. Je te disais : Je suis là pour défendre ta fortune et la mienne. Nos vies en effet ne sont elles pas liées . . .

**La Princesse.** — Inutile de chercher à m'abuser. Non, il fut déjà trop beau pour moi d'avoir eu de ta jeunesse une partie, alors que de l'amour j'é n'espérais plus rien . . .

**Peulyte.** — (enflammé) Oh ! Wancza, peux tu parler, ainsi, toi . . .

**La Princesse.** — (vivement) Oui, vois-tu, je sais ce que je dis. J'ai eu ma part de bonheur et avant le moment où vont être pesées les responsabilités, j'ai voulu penser à toi . . .

**Peulyte.** — A moi ? Que veux tu dire ? . . .

**La Princesse.** — Tu t'étonnes, et tu as raison, car tu seras encore plus surpris que moi du résultat de mes démarches.

**Peulyte.** — (commençant à perdre sa belle assurance et ne sachant quelle contenance prendre) ??? . . .

**La Princesse.** — (parlant avec hâte de

peur d'être interrompue). — Oui, mon ami, j'ai jugé qu'il était bon de nous séparer au plus tôt, parce que j'ai peur de te compromettre en te gardant (Mouvement de Peulyte qui, d'un geste inconscient peut-être, met vivement la main à sa poche) Puisque tu dois quitter d'ici peu la noble . . . défroque dont tu es costumé, j'é t'ai fait nommer (reprenant, haleine) . . . garde-côtes . . . au Cap Horn.

**Peulyte.** — (ahuri). — Hein ! . . . pardon, c'est une plaisanterie sans doute . . . que signifie ? . . .

**La Princesse.** — Je suis sérieuse, crois-moi. C'est une situation sans précédent. On a pour toi presque violé la loi Tu seras jaloué, qu'importe ? Marche toujours dans les voies de la vertu que je t'ai enseignées, et tu pourras ainsi friser le codé sans danger.

**Peulyte.** — (complètement ahuri et l'air d'un diable dans un bénitier). — Mais, chérie, mais non je ne puis te quitter dans le moment où tu cours des dangers . . . (cherchant un mot à sensation) homériques.

**La Princesse.** — (l'air détaché) Je sais, je sais, tu es un bel hoplite. Mais malgré ta vaillance, tu ne pourrais remonter le courant qui va nous entraîner et pour toi il vaut mieux accepter de ma part ma dernière preuve d'amour.

**Peulyte.** — (même geste que plus haut, tâtant son gousset vide, et l'air désappointé) — J'espère . . .

**La Princesse.** (l'interrompant. Elle a vu le geste du beau gentilhomme, et souriant . . . mais la voix légèrement sèche et changée). — Je m'entends, aussi ai-je pensé à toi autrement . . . Accepte ce souvenir (Elle lui tend un portefeuille garni d'où dépassent quelques billets bleus c'est une part des bénéfiques . . .

**Peulyte.** — (l'air contraint, feint de se défendre d'accepter) jamais . . . plus tôt . . .

**La Princesse.** (l'interrompant encore et lui mettant en mains le précieux souvenir) non, garde . . . Tu comprendras plus tard à quel point je t'aimais . . . (l'air triste, les yeux gonflés de larmes) Va va toujours, et prend pour devise la mienne: Tout faire et laisser dire (Elle se laisse aller dans son fauteuil.)

**Peulyte.** — (la croyant évanouie, presse sur son cœur le portefeuille garni, et prenant un flacon de sels posé sur une table, essaie de faire revenir à elle la Princesse)

**La Princesse.** — (l'air de sortir d'un songe, mais ayant vu le geste auguste du . . . seigneur). — Adieu Peulyte, Peul.. adieu!!!

**Peulyte.** — (l'air pressé, une demi larme dans les yeux). — Puisqu'il le faut Wancza, adieu . . . non, au revoir. J'irai où le devoir m'appelle. Et . . . puisque tous deux (enflant la voix et déclamant)

Nous avons monté la colline ensemble . . .

**La Princesse.** — (d'un air détaché, on pourrait dire dégouté, et scandant ses mots). — Inutile, je sais la suite . . .

Et nous irons, d'un pied qui tremble,  
Tous deux au bas dormir ensemble  
Mon beau Peulyte, mon bon ami.

**Peulyte.** — (interloqué, couvre de baisers, pour se donner une contenance, la main tendue en signe d'adieu, et, avec dans la gorge un sanglot contrefait). — Adieu, Wancza, adieu . . . adieu!!!

(Il embrasse la princesse qui lui rend froidement son baiser, et s'en va l'air guilleret, tâtant au fond de sa poche le précieux dépôt d'adieu et murmure en s'en allant) Vieille folle, va !!!

RESTACY.

## Instantanés à la plume

Nos Ediles Municipaux.

(suite et fin.)

**M. G. Messanot** natif de St-Pierre aussi intransigeant que St-Pierrais pur sang, c'est le beau frère de M. Lavissière un point . . . c'est tout.

**M. A. Bardoux** né à Py. dans les Pyrénées. Mais Granvillais de cœur. — un des membres du Conseil les plus indépendants - Il serait à souhaiter que le conseil Municipal de St-Pierre puisse posséder dans son sein plusieurs conseillers de la correction de M. Bardoux. La considération dont jouit le Conseil en serait certes très augmentée.

**M. F. Robert** voilier né à Granville en 1863. élu le 1<sup>er</sup> au Ballotage du 13 mai 1900 se dit indépendant — On demande des preuves — s'est engagé — dit-on — à faire partie de la liste Baleinaarde pour le 1<sup>er</sup> Mai prochain nous lui souhaitons de n'être lié que par un fil à voile — (mais si c'était de la ralingue) Alors . . . ?

**M. C. Dagort** Commerçant — membre de la chambre de commerce — indépendant a sa place marquée au conseil municipal.

**M. E. Gloanec** né à St-Servan en 1870, ancien gérant, fait partie de la chambre de commerce — le membre le plus indépendant du conseil — Très actif — Très dévoué aux intérêts de la ville — s'est sou-

vent interposé pour empêcher la municipalité de commettre de grosses gaffes n'est certes pas *Persona grata* auprès du maire qui, cependant, voudrait l'avoir sur sa liste du mois de mai prochain. M. Gloanec a l'estime de tous les honnêtes gens—

**M. E. Rochard**, maître au cabotage en non activité, maître boucher. — M. Rochard à qui la mer a inspiré de graves pensées, est un homme réfléchi par excellence, aussi, mettant en pratique une sage maxime il tourne bien des fois sa langue dans sa bouche avant de parler: ce qui lui fait souvent perdre l'occasion de prendre la parole.

**M. P. Gervain**, pilote, natif de St-Pierre, a souvent brillé par son absence, c'est le conseiller du... dehors — a une excuse, son métier ne lui permet pas de rester à terre mais il est à craindre que cela ne soit pas du goût de ses électeurs, car M. Gervain avait, il y a peu de jours encore l'intention de ne pas se représenter. Cependant en excellent marin qu'il est M. Gervain vire facilement de bord, pour l'instant il se représente, mais d'ici le mois de Mai les vents changeront et notre pilote certes changera d'amure avec les vents.

**M. G. Besnier**, né à Granville en 1856, un excellent capitaine au long-cours — a joué un rôle très effacé au Conseil — surtout depuis qu'il est capitaine de port p. i. ce qui fait de lui un fonctionnaire. Néanmoins en deux mots a qualifié ce que valaient les scies oratoires de M. Norgéot.

**M. H. Gautier**, né à Miquelon, doyen du conseil Municipal — Marchand d'eau — a droit par son âge et son caractère au respect de tous — très compétant dans la question des eaux.

**M. A. Farvacque**, né à St-Pierre a quelque peu dépassé la quarantaine — port beau pas dénué de toute ambition, ferait un Maire décoratif (disons le tout bas) on lui prête le noir dessein de briguer la place de M. Marie Lefèvre. Ferait certes bonne contenance, ceint de l'écharpe tricolore! mais, hélas! il y a quelquefois loin de la coupe au lèvres (ceci est une simple métaphore) car M. Farvacque ne se rappelle-t-il pas qu'en 1900, il arriva bon dernier au scrutin de ballottage avec 281 voix!

KODAK.

## Dernière Heure - Nouveaux Clichés.

Un Granvillais bien renseigné nous fait savoir que M. Lefèvre Marie est né au village des trois cheminées en St-Nicolas près Granville nous le remercions de son communiqué au nom de la postérité qui n'aura pas de controverse à soutenir pour élucider ce point important de notre histoire nationale.

Un de nos amis nous annonce que MM. Lefèvre Georges, Bardou, Dagort, Gloanec Rochard, Gervain Pierre, Besnier et M. Farvacque... lui même! ne veulent pas se représenter sur la liste Baleinarde. nous aurions voulu voir parmi ces conseillers que nous félicitons les noms de M. M. E. Poirier et F. Robert. Un bon mouvement d'indépendance Messieurs!

## AU PALAIS

Le lundi 28 Mars l'ancien Conseil d'appel siegeait une dernière fois pour rendre ses arrêts dans les affaires Greslé Légasse, Greslé-Salomon et aussi pour recevoir le serment de nouveaux magistrats. Le public très nombreux, avait peine à tenir dans la salle d'audience.

Après lecture des arrêts et avant de lever l'audience, M. le président Michas lit un discours d'adieu à M. le procureur Sazie qui nous quitte dans les conditions que chacun sait.

M. Michas exprime à M. Sazie tous ses regrets de le voir quitter un siège qu'il occupait avec tant d'autorité — il dit toute la science juridique, toute l'indulgente bonté du Procureur, il parle aussi de sa fermeté, de la sûreté de son jugement, et de sa haute conception de la justice, il termine en disant qu'il ne dissimule pas la lourde tâche qui va lui incomber à lui, jeune magistrat qui est nommé pour le remplacer. Mais il saura marcher sur les traces de son digne prédécesseur et s'inspirer de son exemple.

Des applaudissements éclatent dans l'auditoire vite réprimés par le Président qui menace de faire évacuer la salle si l'on manifeste.

A l'étonnement général M<sup>e</sup> Pompéi, doyen des avocats n'était pas à son banc, car suivant l'usage établi, c'était cependant à lui de prendre la parole au nom du barreau pour complimenter M. le procureur Sazie. A quel mobile M<sup>e</sup> Pompéi a-t-il obéi? Nous ne voulons pas le savoir, mais ce que nous pouvons dire, c'est que M<sup>e</sup> Pompéi ne se serait ni diminué, ni déconsidéré même aux yeux de ses amis en accomplissant cet acte de pure politesse.

M<sup>e</sup> Pompéi qui est avocat doit savoir ce que valent les mots et sans couvrir M. Sazie de fleurs il aurait pu remplir la mission qui lui incombait de droit au lieu de se poster bien en vue derrière les juges écoutant les discours de ses collègues jusqu'au moment cependant où M<sup>e</sup> Lagrosillière faisant une discrète allusion à son abstention M<sup>e</sup> Pompéi s'est précipité au vestiaire et est revenu en robe reprendre sa place d'avocat.

Après deux discours de M<sup>e</sup> Guillaume et de M<sup>e</sup> Lagrosillière, discours empreints de la plus grande tristesse de voir un homme comme le procureur Sazie s'éloigner de nous, M<sup>e</sup> Pompéi demande la parole. Il dit que certes, il aurait bien, suivant l'usage adressé quelques mots d'adieu au procureur Sazie, mais qu'il n'avait pas voulu se prêter à des manifestations politiques qui se faisaient sous le couvert de la justice.

M. le Président rappelle M<sup>e</sup> Pompéi à l'ordre et lui dit qu'il ne peut tolérer un pareil langage, M<sup>e</sup> Pompéi veut quand même continuer à parler, le Président lui retire la parole, M<sup>e</sup> Pompéi proteste

et prononce des paroles qui se perdent dans le bruit. Le Président fait prendre acte par le greffier des paroles prononcées au début par M<sup>e</sup> Pompéi et sur requête de M. le Procureur le défère au Conseil séance tenante.

Après une longue délibération, le Conseil rentre en séance et le Président lit un arrêt — prononçant contre M<sup>e</sup> Pompéi la peine de l'interdiction pendant deux mois.

Avant la fin de l'audience M. le Procureur Sazie remercie en quelques paroles émues, tous ses collaborateurs de la petite famille judiciaire de St-Pierre des sympathies qu'on veut bien lui témoigner, il ajoute qu'il partira de Saint-Pierre la conscience tranquille, le cœur presque joyeux car s'il est difficile quelquefois de faire son devoir, s'il est même périlleux de le faire on a au moins la satisfaction du devoir accompli.

Avant de terminer, disons les peines disciplinaires dont un avocat peut être frappé:

L'avertissement, la réprimande, l'interdiction temporaire, c'est à-dire la défense à l'avocat d'exercer sa profession pendant un laps de temps dont le maximum est un an, et enfin la radiation.

## Pensées et Portraits

... Il leur sacrifie les magistrats qui s'obstinent à rendre des arrêts et immole à leurs prétentions la Justice tout simplement: il veut et s'en flatte se servir des tribunaux comme d'instruments à tout faire pour enlever à la nation ce qu'un légiste a appelé FORUM ET JUS et n'entend tolérer au dessous de lui qu'une justice instituée tout exprès pour consacrer l'injustice.

Paul BOSQ

Agir sans principe, c'est consulter sa montre après avoir placé l'aiguille au hasard.

M<sup>me</sup> ROLAND

## NÉCROLOGIE

Mardi matin, de nombreux parents et amis assistaient au service religieux et à l'enterrement de Monsieur Adolphe Yvon négociant armateur. Tout St-Pierre se rappelle la figure affable et pleine de bonhomie souriante de M. Yvon, qui avait toujours le mot pour rire quand il rencontrait quelques uns de ses amis.

Parti pour France, il y a dix huit mois, environ pour y rétablir sa santé déjà bien compromise, c'est avec chagrin et les larmes aux yeux qu'il quittait ce pays où il avait tant d'amis et auquel il était attaché par tous les attraites qui marquent l'existence de l'homme.

Comme il aimait à le rappeler lui-même, c'est à St-Pierre qu'il avait passé les années de sa jeunesse et qu'il avait fait son service avec M. Cossé, au temps plus heureux où nous avions une station navale permanente, et des casernes de marins et d'artilleurs.

C'est à St-Pierre que M. Yvon s'était marié et que jeune encore il était devenu veuf restant à la tête d'une nombreuse famille.

C'est à St-Pierre aussi que sont nés ses enfants qui ont toujours été sa préoccupation constante.

Tous ces souvenirs n'étaient-ils pas plus que suffisants pour lui rendre ce rocher agréable et le lui faire regretter au moment où il n'avait plus d'espoir de vivre.

En effet, malgré les bons soins dont il fut entouré avec sollicitude, malgré l'air du pays natal, M. Yvon s'éteignait sous le beau soleil de France entouré d'une partie de sa famille. Sa dernière volonté fut d'être enterré dans son pays d'adoption et d'y être transporté par son navire Juanita.

M. Yvon apporta sa participation aux affaires publiques de la Colonie, il fut Conseiller Municipal et Conseiller général; il jouissait de cette popularité de bon aloi que l'on n'ose jamais contester ou critiquer.

Parvenu à une heureuse situation de fortune, il le devait à son travail et à son intelligence des affaires. Il ne fut jamais l'objet des envieux auxquels il imposait silence par une modestie toute naturelle et surtout par les bonnes relations d'amitié qu'il entretenait avec tout le monde.

Ce fut un homme de cœur avec toute la simplicité et l'affabilité que comporte un bon naturel.

Puisse ces quelques paroles, faible témoignage d'estime et d'amitié, être agréées comme telles par sa famille et ses amis.

## ANNONCES & AVIS

Étude de M<sup>e</sup> Guillaume avocat-agréé  
rue Boursaint.

### A VENDRE

Après surenchère sur alienation volontaire sur la poursuite de Monsieur Alexandre Beauvois fils menuisier, demeurant à Saint-Pierre, pour lequel domicile est élu en l'étude de M<sup>e</sup> Guillaume avocat-agréé, contre le sieur Edouard Erasquin en sa qualité de tuteur ad hoc des mineurs Irazoqui vendeur, et le sieur Saint-Martin Légasse neveu et C<sup>o</sup>, armateurs demeurant à Saint-Pierre, acquéreurs.

Une maison, terrain et dépendances situés à Saint Pierre, rue des baies, sur la mise à prix de 2,916 fr. 70 centimes.

Il sera procédé à l'adjudication du dit immeuble, en vertu d'un jugement du tribunal civil de 1<sup>re</sup> instance à Saint-Pierre, en date du six avril 1904, à l'audience des criées du 27 avril 1904, sur la mise à prix ci dessus, en sus des charges.

S'adresser pour renseignements à M<sup>e</sup> Guillaume, rue Boursaint.

Fait dressé à Saint-Pierre, le 7 Avril par moi avocat-agréé poursuivant.

LOUIS GUILLAUME

### A LOUER

Plusieurs Cabanes de Pêche

Situées à la Pointe

S'adresser à M. Louis LANGLOIS

### MAISON A LOUER

Rue du Barachois

COMPRENANT 5 APARTEMENTS

CAVE & GRENIER

S'adresser à M. Edouard Girardin.

## AVIS

Le soussigné a l'honneur d'informer M. M. les armateurs et négociants que le monopole des corderies de la Seine lui ayant été donné ils trouveront chez lui à des prix très avantageux.

**Cables manille et acier**

**Funin manille**

Chanvre goudronné pour rides

Ralingue, orains, lignes d'amarrage

**FIL DE FER POUR HAUBANS**

ETC. ETC.

E. BENATRE.

## A LOUER

**DEUX GRANDES CAVES**

**Très Saines**

**A PROXIMITÉ DU QUAI**

S'adresser à M<sup>e</sup> Guillaume

AVOCAT-AGRÉÉ, rue Boursaint.

## A LOUER

PRÉSENTEMENT

**ETABLE ET ECURIE**

RUE DE L'HOPITAL

S'adresser à Madame Veuve Sémery

Le Directeur Gérant, J. B. Girardin

St-Pierre Miquelon. — Imp. Coopérative